



2017

Règlement du Challenge Mario Gatti 13^{ème} édition



RAPPEL :

Ce challenge vise à récompenser les clubs qui s'engagent en Bretagne pour le développement de la marche athlétique. Lors de ce challenge, chaque club* aura l'occasion de mettre en valeur le nombre et la qualité de ses marcheurs ainsi que leur présence régulière sur les compétitions.

* *Par club il faut entendre « club maître » et ceci sur l'ensemble de ce règlement.*

Article 1

Le challenge prend en compte, pour la saison 2016-2017, les résultats des compétitions suivantes :

- Critérium régional d'automne, à Le RELECQ 29 le 13 novembre 2016
- Critérium régional d'hiver, à RENNES 35, le 04 décembre 2016 (En salle)
- Critérium régional de Printemps, à CESSON-SEVIGNE 35, le 26 mars 2017
- Finale du Challenge à LARMOR-PLAGE 56 le 01 mai 2017

Article 2

Pour chaque compétition, chaque athlète classé dans une des épreuves de sa catégorie inscrite au programme, rapporte 5 points à son club.

Article 3

Pour chaque compétition, les cinq premiers de chaque catégorie rapportent à leur club les points suivants :

- 5 points au premier
- 4 points au deuxième
- 3 points au troisième
- 2 points au quatrième
- 1 point au cinquième

NB : Si deux distances sont au programme pour une même catégorie, les athlètes seront classés de la manière suivante :

- Les athlètes ayant effectué la distance officielle (distance retenue pour le challenge) sont classés en premier.
- Les athlètes ayant effectué une distance non officielle sont classés à la suite des précédents.
- Les athlètes ayant optés pour l'option 20 000m* seront classés sur la distance officielle (distances retenues pour le challenge, heure ou 10 000m) **même s'ils ne finissent pas le 20 000m.**



Article 4

Pour chaque compétition, tout athlète qui réalise une performance classée sur la distance officielle retenue pour l'épreuve, rapporte les points suivants :

Points	Toutes catégories	Perf.
6.00	pour une performance	IA
5.75	pour une performance	IB
5.50	pour une performance	N1
5.25	pour une performance	N2
5.00	pour une performance	N3
4.75	pour une performance	N4
4.50	pour une performance	IR1
4.25	pour une performance	IR2
4.00	pour une performance	IR3
3.75	pour une performance	IR4
3.50	pour une performance	R1
3.25	pour une performance	R2
3.00	pour une performance	R3
2.75	pour une performance	R4
2.50	pour une performance	R5
2.25	pour une performance	R6
2.00	pour une performance	D1
1.75	pour une performance	D2
1.50	pour une performance	D3
1.25	pour une performance	D4
1.00	pour une performance	D5
0.75	pour une performance	D6
0.50	pour une performance	D7
0.25	pour une performance	D8

Minimes filles			
	2000m	3000m	nb de points
IR3	10'45"0	17'00"0	4
IR4	11'00"0	17'20"0	3,75
R1	11'15"0	17'40"0	3,5
R2	11'30"0	18'00"0	3,25
R3	11'45"0	18'20"0	3
R4	12'00"0	18'40"0	2,75
R5	12'15"0	19'00"0	2,5
R6	12'30"0	19'30"0	2,25
D1	12'45"0	20'00"0	2
D2	13'00"0	20'30"0	1,75
D3	13'15"0	21'00"0	1,5

Minimes garçons			
	2000m	3000m	nb de points
IR3	10'00	15'45"0	4
IR4	10'15	15'55"0	3,75
R1	10'30	16'05"0	3,5
R2	10'45	16'20"0	3,25
R3	11'00	16'35"0	3
R4	11'15	16'50"0	2,75
R5	11'30	17'10"0	2,5
R6	11'45	17'30"0	2,25
D1	12'00	17'50"0	2
D2	12'15	18'10"0	1,75
D3	12'30	18'30"0	1,5

Benjamines			
	1000m	2000m	nb de points
D5	6'40	13'55"0	1

Benjamins			
		2000m	nb de points
D5	6'10	12'50"0	1

NB : Les athlètes ayant effectué une distance non officielle ne marquent pas de points de performance.
Le Logica sert de support pour déterminer la performance de cadet à vétéran.

Article 5

Tout athlète classé dans les quatre manches du challenge rapporte un bonus de 5 points à son club.

Article 6

Tous les clubs doivent fournir des officiels pour le bon déroulement des épreuves soit :

1 officiel pour 3 athlètes, ensuite 1 officiel par tranche de 5 athlètes.

Une pénalité de 10 points par officiel manquant sera systématiquement appliquée.

Attention : Les officiels prévus par les clubs devront être présents à la réunion de jury avant la compétition faute de quoi la pénalité de 10 points par officiel manquant sera appliquée.

Article 7

Les points de chaque athlète sont additionnés par club. Le club qui cumule le plus de points remporte le challenge.

En cas d'égalité, le club qui a le plus d'athlètes ayant participé aux 4 épreuves du challenge l'emporte.

Si l'égalité persiste, le club qui a le plus grand nombre de participants sur l'ensemble du challenge l'emporte.

NB : Les clubs hors Bretagne n'entreront pas dans le classement officiel du Challenge. Les athlètes de ces clubs seront par contre intégrés aux différents classements des épreuves.

Article 8

La dotation en médailles lors de la finale sera effectuée en fonction du nombre exact de participants le jour de la finale et seront remises uniquement aux athlètes présents sur le podium et ceci pour les trois premières équipes.

Article 9

Une dotation financière prévue par la ligue de Bretagne récompensera les 5 premiers clubs du classement final du challenge Mario Gatti.

∞ ∞ ∞



EPREUVES OFFICIELLES

(Challenge Mario GATTI)

Le RELECQ, le 13 novembre 2016

1 000m	Epreuve découverte Poussins poussines**
1 000m	Benjamins et Benjamines
3 000m	Minimes garçons et filles et Open ttc F *
5 000m	Cadets, Cadettes, Juniors F, Juniors H et Open ttc H *
10 000m	Espoirs F, Espoirs H, Seniors F et Vétérans F Seniors H et Vétérans H

RENNES, le 04 décembre 2016 (en salle)

1 000m	Epreuve découverte Poussins, poussines**
2 000 m	Benjamins et Benjamines
3 000 m	Minimes G et F + Cadettes, Juniors F, Espoirs F, Seniors F et Vétérans F
5 000 m	Cadets, Juniors H, Espoirs H, Seniors H et Vétérans H

CESSON-SEVIGNE, le 26 mars 2017

Heure	Espoirs, seniors, vétérans, hommes et femmes et option 20 000m*
10 000m	Juniors hommes, Juniors femmes
3 000m	Minimes garçons et filles et open ttes catégories femmes*
5 000m	Cadets, cadettes et open ttes catégories hommes*
2 000m	Benjamins, benjamines
1 000m	Epreuve découverte Poussins, poussines**

LARMOR-PLAGE, le 01 mai 2017

1 000m	Epreuve découverte Poussins, poussines**
2 000m	Benjamins, benjamines
3 000m	Minimes garçons et filles et open ttes catégories femmes*
5 000m	Cadets Cadettes et open ttes catégories hommes*
10 000m	Juniors H&F, Espoirs H&F, seniors H&F, vétérans hommes H&F

Important

Epreuves non officielles * : Open 3 km femmes TC, 5 km hommes TC, Option

** : hors challenge 1000m poussins poussines

Option 20 000m* : option 20 000m reste en dehors du challenge, le décompte des points se fera sur la performance et le classement sur l'épreuve officielle du challenge en l'occurrence sur l'heure à Cesson.

NOTA : La commission régionale de marche, en accord avec la CSO, se réserve la possibilité de modifier le programme et le lieu des manches du challenge en cas de nécessité. Les programmes officiels et définitifs seront confirmés sur le programme avec les modalités d'inscription et les horaires.

DESIGNATION PREVISIONNELLE DES JUGES DE MARCHE

(Challenge Mario Gatti 2017)

LE RELECQ, le 13 novembre 2016

Gildas SIZORN
Eric THIOLOT
Roland SEROT
Dominique COTONNEC
Christophe BOURHIS
Marine LE TERTRE
Catherine LE BRETON

RENNES, le 04 décembre 2016 (en salle)

Jean-Michel PREVEL

Fabrice JUHEL

Gildas SIZORN

Bernard HELAUDAIS

Patrick VALENTIN

Roland SEROT

Thierry JOURDEN

Christophe BOURHIS

Emmanuel ROUSSELIERE

Dominique COTONNEC

CESSON-SEVIGNE, le 26 mars 2017

Christophe BOURHIS

Roland SEROT

Karine OUARNIER

Dominique COTONNEC

Bernard HELAUDAIS

Pierre MARCHESSOU

Pierre MANCHON

LARMOR-PLAGE, le 01 mai 2017

Gildas SIZORN

Roland SEROT

Emmanuel ROUSSELIERE

Dominique COTONNEC

Eric THIOLOT

Patrick VALENTIN

Merci de prévenir et éventuellement de pourvoir à votre remplacement si vous ne pouvez pas officier.